



VILLE D'AVIGNON

Service Communication

DATE : 21 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marie-Josée ROIG se félicite de la prorogation du dispositif des Zones Franches Urbaines mais poursuit ses interventions

Marie-Josée ROIG et Christian BONNET, Adjoint délégué à la ZFU, se félicitent de l'annonce faite par Maurice LEROY, Ministre de la Ville, selon laquelle il demanderait au Premier Ministre d'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2012 la prorogation du dispositif des ZFU jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette annonce fait suite à la remise officielle au ministre de la Ville, le 13 juillet, du rapport du groupe de travail national « ZFU, développement économique et emploi dans les quartiers » présidé par Eric RAOULT, à partir duquel le gouvernement va étudier la prorogation du dispositif ZFU.

Le Gouvernement satisfait ainsi aux demandes réitérées du Député-maire d'Avignon, Marie-Josée ROIG et de nombreuses autres communes et intercommunalités de toute la France - dont les élus se sont rassemblés à Marseille le 6 juin dernier en compagnie de nombreux entrepreneurs et responsables associatifs, pour signer une déclaration commune en ce sens.

En dépit de cette avancée majeure, des difficultés subsistent. Parmi les propositions formulées dans le rapport, plusieurs appellent à rester très vigilant, et notamment celle de prolonger le dispositif de trois années. Cette hypothèse n'est pas recevable, dans la mesure où cette durée est insuffisante pour permettre aux opérateurs immobiliers de se positionner, et risque de fragiliser la dynamique engagée sur la ZFU.

Tout en prenant acte de la bonne volonté et des capacités d'écoute et de dialogue manifestées par le Ministre de la Ville, Marie-Josée ROIG poursuivra donc ses interventions et ses travaux avec le Collectif pour la défense des droits ZFU, avec pour objectif de :

- proroger le dispositif des ZFU pour une durée minimale de 5 ans
- dé plafonner les exonérations de cotisations sociales patronales
- capitaliser sur les modèles locaux de gouvernance réussis pour évaluer le dispositif ZFU dans son ensemble et en continu

Il serait, en effet, fortement regrettable de porter atteinte à un dispositif qui depuis sa mise en œuvre a fait ses preuves.